

Conseil communal de la commune de Vully-les-Lacs

Montmagny, le 16 mars 2021

Rapport de la commission ad hoc« Réfection des infrastructures agricoles, étape 4 ».

Point no. 9 de l'ordre du jour de la séance du CC du 23 mars 2021.

Objet : approbation par le conseil communal pour donner le mandat à la municipalité d'effectuer ces travaux et d'accorder dans ce but le crédit demandé. A voir le préavis municipal No. 2021 / 04.

Madame la Vice-Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

La commission composée de Claude Besson, Pierre Leuba et moi-même (Adrian Rosser) s'est réunie le mercredi 10 mars 2021 au bâtiment communal avec le municipal Albert Gavillet où nous avons pris connaissance du rapport technique. Monsieur Gavillet a répondu à nos questions en relation à cet objet et nous a donné des compléments d'informations sur certains points.

Après examen du dossier, nous relevons :

- Que suite à l'évolution du trafic des machines agricoles, ces infrastructures ne sont plus adaptées et du fait, se dégradent rapidement.
- Qu'il s'avère urgent d'intervenir sur les infrastructures les plus dégradées selon le calendrier prévu afin de les rendre conforme à une circulation sûre (véhicules agricoles lourds, cyclistes, patins à roulettes etc) .
- Les bandes de roulements seront élargies à 3 m, la largeur totale du chemin restant elle à 4 m.
- De suivre la procédure d'importance proposée. Les chemins les plus endommagés et fréquentés seront priorisés.
- Les neuf réponses qui ont été adressé à la municipalité, était en rapport avec les collecteurs. Ce sujet est traité à part.
Il n'y avait pas d'opposition au sujet de la réfection des infrastructures agricoles.
- Le budget total demandé est de CHF 1'641'807.– incluant un poste « divers et imprévus, environ, 10% ». Le canton et la confédération verseront des subsides de CHF 985'000.–. D'amortir les dépenses communales de CHF 656'800.– sur une période de 15 ans.

Notre commission recommande aux membres du conseil communal d'approuver ce projet et donner mandat à la municipalité d'effectuer ces travaux. Nous préconisons d'accorder le crédit demandé, de le financer et de l'amortir comme proposé par notre exécutif.

Au nom de la commission

Adrian Rosser, rapporteur

Claude Besson

Pierre Leuba

Annexes

- Rapport technique « Réfection des infrastructures agricoles »
- 2021 04 Situation plan des chemins - contrasté A3_995
- Préavis municipal N° 2021/04 « Réfection des infrastructures agricoles – étape 4, demande de crédit de CHF 1'642'000.–